



**FSU du Val-de-Marne**

Bulletin n°126

Octobre 2020

# Ça masque des manques !

**Fédération Syndicale Unitaire du 94**  
EPA, SNASUB, SNEP, SNEPAP, SNES, SNESup, SNETAP, SNICS, SNPES-PJJ, SNPIEN, SNUAS-FP, SNUITER, SNUEP, SNUipp, SNUUPDEN



[www.fsu94.fsu.fr](http://www.fsu94.fsu.fr)

# Édito

Dans un contexte sanitaire très tendu en Ile de France, aucune mesure n'a été prise pour les personnels des Fonctions Publiques, en particulier pour les personnels vulnérables ou pour l'annulation du jour de carence. Dans le Val-de-Marne, la directrice académique ne veut (ou ne peut ?) pas nous communiquer le nombre d'enseignants infectés. La gestion de la crise se fait établissement par établissement, jusqu'à déboussoler les chefs d'établissement eux-mêmes ! Quant aux personnels territoriaux, ils sont exténués.

C'est dans cette ambiance délétère que le gouvernement continue d'avancer ses pions : projet de loi sur le séparatisme avec une montée inquiétante de la stigmatisation des musulmans, nouveau schéma du maintien de l'ordre qui confirme l'usage des grenades de désencerclement et

- des LBD et entrave le travail d'information des journalistes. Quant à la contre-réforme
- des retraites, elle n'est pas abandonnée, loin s'en faut !
- Le projet de loi de finances 2021 présenté le 28 septembre dernier fixe les priorités du gouvernement qui, on pouvait s'en douter, ne sont ni l'éducation ni l'écologie, et certainement pas les services publics. In fine, ce sont plus de 2 000 emplois qui seront
- supprimés au ministère de l'économie et des finances, presque 1000 au ministère de l'écologie, quasi 500 au ministère du travail, ... et 120 dans l'éducation (soit deux fois plus que l'an dernier).
- Mais il est vrai que nous n'avons pas besoin de moyens supplémentaires pour l'écologie, ni de contrôleurs des impôts, ni d'inspecteurs du travail....
- Dans l'éducation, c'est le second degré qui semble le plus pâtir des suppressions de postes avec 1 800 emplois en moins, alors que l'on attend 30 000 élèves supplémentaires à la rentrée 2021. Mais le premier degré n'est pas non plus épargné
- car le volume de postes attribué aux décharges des directeurs d'école empiètera sur les créations annoncées.

Alors que le secours populaire vient de communiquer un rapport édifiant sur la pauvreté et la précarité en France depuis le début de l'épidémie, la FSU réaffirme que seuls les services publics peuvent combattre les inégalités; dans ce cadre, elle œuvre à la préparation d'une journée de mobilisation d'ici la fin de l'année 2020.

■ Catherine Anglesio

## Enfants Roms

### La maire de Sucy-en-Brie condamnée pour discrimination

En novembre 2014 le collectif Romeurope avait porté plainte au pénal contre Madame Ciuntu, Maire de Sucy en Brie pour discrimination envers 5 enfants roms roumains vivant dans un bidonville sur sa ville, qu'elle a refusé de scolariser. En correctionnel et en appel la plainte avait été déboutée mais la Cour de Cassation a estimé qu'il fallait approfondir le refus de la mairie de Sucy en Brie, afin de savoir si le manque de domiciliation évoqué par la mairie ne cachait pas une discrimination. La Cour d'Appel de Versailles avait estimé que la discrimination était avérée et l'avait condamnée à indemniser les enfants. Madame Ciuntu a immédiatement fait un pourvoi en Cassation afin de faire casser cet arrêt. Le 1er septembre 2020, la Cour de Cassation estime **"qu'après avoir examiné tant la recevabilité du recours que les pièces de procédure, la Cour de Cassation constate qu'il n'existe en l'espèce aucun moyen de nature à permettre l'admission au pourvoi"**. Madame Ciuntu est donc condamnée définitivement pour discrimination. Le collectif remercie avant tout les parents qui ont osé s'élever contre le refus de la ville à scolariser leurs enfants et toutes les personnes qui ont cru que faire reconnaître une discrimination à l'endroit d'enfants roms était possible. Merci à celles et ceux qui ont aidé au financement de la procédure et ont ainsi permis que nous allions jusqu'au bout et nous étions déterminés à y aller. Il s'agit pour nous d'une grande victoire qui nous rend fiers d'avoir mené cette procédure durant 6 ans pour rendre justice aux enfants.

# Le progrès social c'est possible et urgent ! un plan de sortie de crise

La pandémie du Covid-19 frappe l'ensemble de la planète sans distinction de nationalité, d'origine ethnique ou sociale. Elle met en évidence les fractures entre les citoyens et les peuples (économique, sociale, environnementale, sanitaire, numérique...). Cette crise sanitaire donne à voir l'échec du mode de développement capitaliste fondé sur l'exploitation de l'être humain et de la nature. Les inégalités sociales et sanitaires sont plus que jamais évidentes et ce sont les populations les plus pauvres qui subissent de plein fouet les conséquences de cette pandémie. Selon Oxfam, ce sont près de 500 millions de personnes qui vont basculer dans la pauvreté avec la crise, soit un retour en arrière de dix ans.

En France le gouvernement a tout fait pour détourner l'attention de la population de ses défaillances dans la gestion de la crise et masquer les conséquences d'années de politiques d'austérité, de suppressions d'emplois notamment dans le secteur public et la santé et de casse de la protection sociale. Mais tout en faisant ce constat il faut souligner que la situation aurait été pire si la France ne possédait pas encore des « amortisseurs sociaux » qui atténuent les effets de la crise sur les citoyens et le monde du travail par rapport à des pays comme les Etats-Unis.

Il va mettre en œuvre un plan de relance de 100 milliards d'euros qui satisfait le MEDEF, sans répondre aux urgences sociales que connaît le pays et à la nécessaire bifurcation écologique. L'orientation générale de ce plan est un soutien aux entreprises et en premier lieu les plus grosses. Ces aides qui ne sont assorties d'aucune conditionnalité sociale ou environnementale ne seront d'aucun secours pour sauver les salarié.e.s des centaines de milliers de licenciements. La relance de l'emploi par l'embauche d'agents publics n'est pas non plus envisagée, alors que le service public fait partie des « amortisseurs » de crise sociale dont l'effet est

reconnu depuis la crise de 2008 et que la bifurcation écologique nécessite un accompagnement fort de l'État.

Il est donc urgent d'opérer des ruptures avec ces politiques et construire un autre modèle de société par des transformations économiques, sociales et environnementales radicales.

A l'opposé de cette orientation et dès le début de la crise sanitaire, plusieurs organisations syndicales (dont la FSU) et associatives ont constitué un front large et inédit. Elles ont initié une tribune, puis une pétition autour du mot d'ordre « Plus jamais ça ! Préparons le jour d'après ». Elles ont ensuite réussi à préciser les contours en rédigeant un « Plan de sortie de crise » qui propose 34 mesures. Si celles ci sont volontairement précises et le plus souvent chiffrées

elles ne constitue pas un plan ficelé et définitif.

Bien que ce plan fut construit en dehors des partis les organisations du collectif « Plus jamais ça ! » ont souhaité indispensable que ces propositions de transformation radicale de la société alimentent le débat politique. En juillet elles ont invité les partis de gauche et

écologistes pour recueillir leurs réactions. Les échanges ont permis de vérifier les points d'accords possibles sur des mesures à court et à moyen terme. Les échanges ont également montré une vision commune sur l'importance aujourd'hui de faire vivre de façon concrète, au plus près des préoccupations des citoyen.ne.s ce Plan de sortie de crise.

Le temps est donc à sa large diffusion, à l'appropriation de ces 34 mesures au-delà des cercles les plus militants, de les diffuser largement dans la population au niveau local mais aussi de les soumettre au débat public pour les compléter. C'est dans cet esprit que le Conseil délibératif fédéral de la FSU 94 (CCFD 94) a pris l'initiative de proposer à nos partenaires de construire en Val de Marne une initiative en ce sens.

■ Jean Amar



# La voie professionnelle un bilan de rentrée

- Le bilan de la rentrée dans notre académie illustre les carences qui dégradent les conditions d'étude de tous les lycéens professionnels et nuisent à leur réussite.
- Cette année encore, les taux de passage et de sortie dans les formations professionnelles de l'académie de Créteil sont des indicateurs qui confirment l'échec de la généralisation du Bac Pro 3 ans et laissent présager des régressions énormes engendrées par la réforme Blanquer qui entre dans sa deuxième année et qui met à mal la voie pro publique sous statut scolaire. Ces chiffres communiqués par le recteur révèlent qu'un trop grand nombre d'élèves abandonnent prématurément leur cursus scolaire et démontrent qu'il suffirait de rendre aux élèves du temps d'enseignement pour que la voie professionnelle soit porteuse de réussite pour tous les élèves, y compris les plus fragiles.

## Le fléau du décrochage...

Les effectifs académiques globaux de la voie pro accusent une baisse de 216 élèves, ce qui représente 611 élèves de moins qu'attendus. En expliquant principalement cette diminution du nombre d'élèves par un fléchissement de l'orientation post 3e en seconde pro, supérieure aux prévisions avec 476 élèves de seconde pro en moins par rapport à la rentrée 2019, et dans une moindre mesure par un recul de l'entrée en 1e année de CAP en 2 ans, le rectorat occulte le niveau préoccupant des taux de sortie du système scolaire pour les 1e année de CAP et pour les 1e et 2e année de Bac Pro.

## ...du CAP

Pour ce qui concerne les CAP, le décrochage persiste avec près d'un élève sur neuf (11%) qui abandonne dès la première année et quitte le système scolaire sans aucun diplôme. Les parcours en 3 ans en CAP censés se développer ne permettront pas d'endiguer ce fléau car ils ne sont envisagés que par le mixage dans la même classe avec les élèves faisant le choix d'un parcours en 2 ans et avec le même volume horaire global, donc sans aucun moyen supplémentaire et aux dépens des conditions de travail et de la pédagogie, alors que chacun connaît les difficultés majeures de ces élèves aux difficultés multiples.

## ...au Bac Pro

Les chiffres du Bac pro posent également problème ; ils témoignent de taux de décrochage importants. La réforme du lycée professionnel, qui a appauvri les formations notamment en instaurant un regroupement de filières dans des familles de métier fourre-tout sans grande cohérence et en réduisant drastiquement

l'enseignement général, a accentué le décrochage à l'issue de la classe de Seconde professionnelle : les effectifs de 1e Bac Pro en cette rentrée 2020 ne s'élèvent qu'à 505 de plus qu'en 2nde Bac Pro l'an dernier quand il faut compter avec l'arrivée de 2133 élèves issus de seconde GT qui se sont tournés vers le LP et avec certains élèves venant de CAP et continuant leur scolarité en 1e pro. Cela signifie qu'environ 1 élève sur 10 a renoncé à sa formation avant même la 2e année de Bac Pro. Il y a effectivement de quoi être démotivé par une formation à la fois peu lisible sur le plan professionnel et au rabais sur le plan intellectuel et culturel. Les effets désastreux de la disparition d'une année scolaire avec le passage au Bac pro 3 ans en 2009 se conjuguent désormais avec ceux induits par cette nouvelle réforme rétrograde de 2019 pour conduire à des sorties sans diplôme en classe de 1e en raison d'un échec décourageant au BEP, diplôme de niveau III qui nécessiterait plus de temps d'enseignement pour être bien préparé (mais que le

ministre prétend tout bonnement supprimer et remplacer par une attestation non enregistrée au RNCP !) et en classe de Te malgré un taux de réussite supérieur aux années précédentes en raison d'un mode d'évaluation exceptionnel exclusivement par contrôle continu et CCF. Le taux d'admission au bac a gagné 7,9 points atteignant

87%, d'autant plus que l'épreuve de contrôle, conçue pour gonfler le taux d'admission, a été maintenue. Paradoxalement, avec 1765 recalés à l'examen, les classes de Te à la rentrée 2017, comportent 184 élèves de moins que les classes de 1e de l'an passé ! Comment expliquer ce différentiel très important ? Les recalés au baccalauréat se sont-ils évaporés malgré leur droit à redoubler dans leur lycée d'origine ou/et des élèves non admis au DI ont-ils renoncé à poursuivre leur scolarité ? Ces sorties du système scolaire sans diplôme sont regrettables: dans notre académie, elles concernent 9% des élèves de Bac Pro.

## Des réformes déléteres

Comme il y a une décennie, avec la généralisation du Bac Pro 3 ans qui avait confisqué une année de formation aux bacheliers professionnels, la transformation du lycée pro élucubrée par notre ministre a été abordée par la question des moyens avant toute réflexion sur le contenu et les objectifs de la formation. Il n'est pas anodin que le taux de réussite au bac pro soit inférieur de 8,1 points à celui du bac technologique et de 11,1 points à celui du bac général !



# dans l'académie de Créteil en marche... akleke !

## **DANS LA VOIE PRO, UNE RENTREE 2020**

### **■ A L'OPPOSE DES ENJEUX SANITAIRES, ECONOMIQUES ET SOCIAUX !**

■ La situation sanitaire et économique, le confinement comme la reprise épidémique largement prévisible, auraient dû être à l'origine d'une préparation sérieuse et rigoureuse de cette rentrée scolaire dans notre académie placée en zone rouge dès la fin du mois d'août. Pourtant, le ministre a décidé non seulement de minimiser les consignes sanitaires et n'a conçu aucun protocole adapté pour le matériel des ateliers mais il a également refusé tout aménagement d'organisations pédagogiques dans les établissements. Il a maintenu ses réformes même si elles renforcent les inégalités sociales et scolaires.

Le plan jeunesse du gouvernement, qui s'adresse aux jeunes les moins qualifiés ou les plus éloignés de l'emploi, prouve que la précarisation de tout un pan de la jeunesse fait partie d'un projet de société gouvernemental - à l'opposé des principes de justice sociale et d'égalité. Les 6,5 milliards débloqués pour financer ce plan sont en réalité des aides importantes offertes aux entreprises au prétexte de relancer l'emploi des jeunes via des contrats précaires.

Les enseignants de la voie professionnelle produisent des parcours de réussite pour des jeunes souvent très éloignés des attendus scolaires et permettent à tous les jeunes d'accéder à un premier niveau de qualification certifiée par un diplôme reconnu par les conventions collectives. Investir dans cette voie professionnelle publique ambitieuse sécuriserait les parcours scolaires des jeunes mais le ministre s'évertue à la saboter et à la démanteler au profit de l'apprentissage qui n'a pas fait ses preuves.

### **Aucun plan d'urgence mais des mesures nuisibles**

Ainsi, l'Éducation nationale, c'est-à-dire la formation qualifiante et diplômante, est exclue du plan jeunesse. Aucune place d'accueil supplémentaire n'a été financée en lycée professionnel dans les filières fléchées comme prioritaires (tourisme, industrie, santé et soin à la personne...). Aucune création dans les métiers de la transition écologique.

Les élèves de LP ont plus que les autres pâti de la fermeture des éta-bliissements et des difficultés liées à la mise en œuvre de la continuité pédagogique. Le décrochage scolaire s'est fortement accru pendant la période mais les MLDS, dont l'efficacité sur le terrain est plébiscitée, voient pourtant leur budget fortement réduit.

Rien n'a été envisagé non plus pour combler les retards pris par les élèves, alors que rendre aux disciplines les heures dédiées au chef-d'œuvre, à la co-intervention et à l'accompa-gnement personnalisé aurait été un levier simple et efficace. La réforme de la voie professionnelle qui accentue le tri social n'est aucunement questionnée. La co-intervention s'étend aux classes de 1re bac pro et de terminale CAP tandis que le chef-d'œuvre fait son apparition en bac pro. Les parcours en 3 ans en CAP

sont censés se développer mais sans moyen supplémentaire, donc aux dépens des conditions de travail. Les familles de métiers sont élargies à d'autres diplômés sans bilan sur les familles déjà créées l'an dernier.

La reconnaissance salariale des PLP n'est pas non plus au rendez-vous : les heures de classes à examen ne sont toujours pas pondérées comme dans la voie GT, l'indemnité de professeur principal dans les classes de SEGPA n'est pas encore payée et la clause de sauvegarde qui maintenait des primes ZEP prend fin.

Bref, le ministère a donc maintenu ses choix utilitaristes et a agi comme s'il ne s'était rien passé. En plein mois de juillet, des centaines de collègues de notre académie ont reçu un courrier électronique signé des services du rectorat leur annonçant le non-renouvellement de leur contrat, en dépit d'un avis favorable à leur reconduction, comme s'il n'était nul besoin de créer les classes nécessaires à l'allègement des effectifs, de multiplier les dédoublements, les groupes de soutien pour rattraper les pans entiers de programmes qui n'ont pas pu être traités ! Cette année encore, les postes au CAPLP ne sont pas tous pourvus : plus d'une centaine à l'externe et plus de 70 à l'interne !

### **Une tentative scandaleuse de dérégulation**

Enfin, alors que l'impossibilité de télé enseigner les gestes professionnels habituellement dispensés en atelier a entraîné une déqualification des élèves, le ministère vient de diffuser en catimini une foire aux questions dédiée à l'organisation des Périodes de Formation en Milieu Professionnel. Les aménagements proposés, prétendant pallier les difficultés induites par le contexte sanitaire et économique dégradé, sont une provocation inacceptable. D'une part ils contre-viennent à la fois au statut des PLP et aux textes réglementaires qui régissent l'organisation des PFMP, d'autre part, la « souplesse » proposée, comme le départ des élèves « au fil de l'eau » en fonction des opportunités ou le brassage de groupe d'élèves dans des classes ou établissements différents, sont des éléments de dérégulation qui mettraient en danger la santé des élèves et des personnels et qui aggraveraient leurs conditions de travail.

**Stop au massacre et à l'asphyxie des lycées pro ! Il faut cesser de donner moins à ceux qui ont déjà moins ! Les élèves de LP ont droit à une éducation émancipatrice ! Stop au désengagement de l'Etat dans l'éducation des jeunes de milieu populaire !**

■ Laurence Trublereau

# Premier degré

## La seule alternative c'est l'engagement!



Cette rentrée fut tragiquement chaotique pour les élèves et les équipes enseignantes. Un an après le suicide de notre collègue Christine Renom, le 21 septembre 2019, le SNUIPP FSU exige des actes et pas de la compassion ! Alors que notre département, avec celui de la Seine-Saint-Denis est celui où le phénomène de rupture scolaire a été l'un des plus fort pendant le confinement, nos décideurs n'ont rien anticipé !

L'école doit devenir une priorité pour nos dirigeants et pour cela il faut des moyens humains et matériels. Le SNUIPP-FSU exige, et plus que jamais dans les conditions sociales et sanitaires actuelles, un plan d'urgence pour le 94 !

Le nombre de fermeture de classes à la rentrée a pu être limité, grâce à la résistance des collègues, accompagnés par les élus du SNUIPP-FSU. Pourtant faute de budget suffisant, des fermetures se sont tout de même faites à la rentrée au mépris du travail des équipes ayant élaborées la structure de leurs écoles ! Quel mépris également pour les élèves et leurs familles ! Mais dans la bagarre, les équipes ont pu travailler en synergie avec la FCPE 94 consciente de ce qui se joue pour les élèves. C'est ainsi que des moyens pour le service public de l'éducation pourront être obtenus.

Au premier septembre, 600 classes se sont retrouvées sans enseignant-es ! Début octobre, des compléments de service ne sont toujours pas nommés ! Le ministère n'a en rien anticipé la crise du COVID. Alors qu'en Espagne et en Italie des milliers d'enseignants ont été recrutés, en France, rien. Résultat, les remplacements des collègues malades ne peuvent plus se faire. Quid de la continuité du service et de sa qualité! Quid du protocole sanitaire qui préconise le non brassage des élèves .

Concernant le recrutement des professeurs des écoles, la crise n'a jamais été aussi importante. Le nombre de quatre-vingts démissions est annoncé par l'administration. C'est du jamais vu !

Les solutions sont pourtant simples, augmenter les salaires des enseignant.es (un.e enseignant.e débute à 1500 euros nets), améliorer les conditions de travail, mettre en place des pré-recrutements ! Les propositions du SNUIPP-FSU ne manquent pas.

Les directeurs-directrices sont épuisé-e-s après cinq semaines d'école! Le SNUIPP-FSU 94 les entend et organise leur lutte. Le ministère leur répond "statut hiérarchique", "autorité sur les collègues" ! Serait-ce sous entendu que les adjoints ne font pas leur travail et ont besoin d'un "chef" pour marcher à la baguette Blanquer? En quoi cela allègera-t-il celui des directeurs-directrices! Ce que veulent véritablement les collègues, c'est du temps de décharge, des aides administratives pérennes et une reconnaissance salariale! La prime exceptionnelle de quatre-cent-cinquante euros promise et toujours pas formalisée à l'heure actuelle, n'est aucunement une réponse aux besoins.

C'est tous ensemble, professeurs, directeurs, conseillers pédagogiques que nous devons nous battre pour peser et obtenir une autre politique éducative pour la réussite de tous les élèves. Nous devons faire de l'école une école de l'égalité des chances et non de la reproduction sociale !

Dans le 94, la lutte syndicale a permis la non-fermeture de classes, des ouvertures, le respect du protocole sanitaire lorsque l'administration cherchait à passer outre. Des situations de grande souffrance au travail ont été résolues grâce à l'intervention du CHSCTD et CHSCTA. L'action paie!

Le SNUIPP-FSU vient d'obtenir suite à des recours à la CADA la possibilité d'obtenir la liste des collègues ayant participé au mouvement et leurs nouvelles affectations. Le ministère veut empêcher les syndicats de pouvoir agir. Nous ne nous laisserons pas faire!

87% des enseignants n'ont plus confiance dans leur hiérarchie (étude réalisée par un groupe de députés la LREM)! Ils savent que le ministère Blanquer c'est de l'incantation, de la communication et du marketing! Mais l'écoëurement n'est pas la solution. Il faut rester debout, relever la tête et agir syndicalement pour le service public d'éducation !

■ Emmanuelle Jollet

# Second degré

## Chronique d'une rentrée désastreuse

Le SNES-FSU n'a cessé depuis le mois de février dernier de dénoncer la baisse de moyens qui touche notre département : 19 ETP (équivalent temps plein) en moins pour 560 élèves prévus en plus en collège. Malgré les mises en garde, les mobilisations et demandes d'audience des collègues au mois de juillet dernier, l'Inspection d'Académie a fait la sourde oreille et a refusé de donner des moyens supplémentaires. Le résultat ne s'est donc pas fait attendre, les effectifs par classe ont augmenté dans de nombreux collèges et surtout sur le niveau de 6ème. Des établissements ex-REP (collège Chérioux à Vitry ou Barbusse à Alfortville) se retrouvent avec des classes jusqu'à 29 élèves, cela ne permet plus d'inclure les élèves à besoins particuliers. C'est également le cas au collège Molière de Chennevières avec des groupes pouvant aller jusqu'à 31 élèves alors qu'il comporte 3 dispositifs d'inclusion.

De nombreux mouvements ont eu lieu dès la rentrée pour réclamer des moyens supplémentaires : grève au collège Chérioux de Vitry le 7 septembre, au collège A Camus du Plessis-Trévisé le 14 septembre et au collège Molière de Chennevières le 22 septembre, actions au collège Plaisance de Créteil. Des audiences ont été demandées à l'Inspection d'Académie mais les réponses sont toujours les mêmes : « l'enveloppe est contrainte, nous ne pouvons plus rien donner, votre établissement n'est pas moins bien doté que les autres, le dispositif devoirs faits a été abondé ».

Une des conséquences néfastes de cette gestion à l'économie est la non-affectation de nombreux élèves. De nombreux chefs.fe.s d'établissement ont refusé l'inscription d'élèves, y compris du secteur car ils ont atteint les seuils maximaux, laissant les familles dans une situation insupportable. Le dispositif SOS Rentrée du CD 94 s'est occupé de 52 élèves de 6ème non-affectés. Nous ne pouvons accepter cette remise en cause du droit à l'éducation, les élèves doivent pouvoir s'inscrire dans leur collège de secteur et les collègues doivent pouvoir enseigner dans de bonnes conditions.

Dans le contexte de crise sanitaire et alors qu'il est aujourd'hui reconnu que 40 % des clusters se situent en milieu scolaire, l'augmentation des effectifs est un frein à l'application des mesures sanitaires notamment dans les lycées qui ont également vu leurs effectifs augmenter avec l'application de la réforme (presque toutes les divisions sont à 35 élèves).

Bien que nous sortions d'une année difficile marquée par un long mouvement social contre la réforme des retraites et le confinement, le ministère a poursuivi ses coupes dans le second degré et refuse d'entendre nos demandes. Nous avons l'an dernier réclamé un plan d'urgence pour le 94 pour faire face aux difficultés du confinement et permettre une rentrée avec des effectifs allégés et nous nous retrouvons avec une baisse de moyens. Le vote récent du budget 2021 n'est pas prometteur : 1800 postes en moins pour 32000 élèves en plus dans le second degré. A l'heure où le gouvernement débloque des milliards pour le plan de relance, l'éducation n'apparaît pas comme une priorité, nous continuerons donc à nous mobiliser et à dénoncer le manque de moyens dans le 94.

■ Caroline Quiniou



# Pôle emploi Renouveau du dialogue social *Bienvenue dans le monde d'après !*

Les Instances Représentatives du Personnel de Pôle emploi (IRP) sont celles mises en place dans le privé.

Jusqu'en novembre 2019 nous avions :

- Un Comité d'Établissement (CE) consulté sur les orientations stratégiques et le fonctionnement de l'établissement Pôle emploi
- Des Délégués du Personnel qui portaient les réclamations des agents devant la direction régionale une fois par mois, la direction étant tenue de leur apporter des réponses et faisaient de la défense individuelle et collective des agents
- Un CHSCT, élu par les membres du CE et les DP, dont le rôle était comme son nom l'indique un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

Cela représentait environ 150 élus pour 8500 agents.

Les ordonnances Macron adoptées fin septembre 2017 sont venues refonder totalement ces instances en créant le Comité Social et Economique (CSE). Le CSE a fait fusionner ces trois IRP et ici aussi fusion rime avec régression. Pôle emploi Île de France compte désormais 66 élus au CSE et les Représentants de Proximité désignés par le CSE qui eux sont au nombre de 90.

Le CSE désigne en son sein les membres des différentes commissions :

- Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT)
- Commission Economique
- Commission politique Sociale
- Commission des marchés
- Commission Activités Sociales et Culturelles

Bien entendu ces commissions sont mises en place conjointement à une baisse des moyens alloués aux IRP et sont dépendantes du CSE, et oui même la CSSCT...

Les RP désignés par le CSE, sont certes nombreux mais leur périmètre d'action est très restreint, pour exemple dans le Val de Marne ils ne sont que huit (3 SNU, 4 FO et 1 CFDT) et de fait la pluralité syndicale n'est pas représentée. Ils n'ont de réunion qu'avec leur direction territoriale et ce, une fois par trimestre et sans communication par l'établissement des réponses aux questions des agents. Alors que les réclamations des Délégués du Personnel étaient, elles, diffusées chaque mois sur l'intranet...

Tout cela s'est, bien sûr, effectué avec *la promesse d'un dialogue social renforcé et plus étroit puisqu'il y aurait moins d'intervenants...*

Après une année de fonctionnement le bilan est catastrophique et l'on ne peut que constater la régression sociale qui atteint les entreprises et les établissements publics.

Pour exemple, la direction applique à la lettre les textes régissant le droit syndical et ses prérogatives, il n'y a pas de prise en considération de l'esprit du texte et surtout la direction a toujours raison.

La gestion de la COVID19 en est un bel exemple, nous avons bataillé pour obtenir la fermeture des sites bien en amont des directives gouvernementales et cela est resté lettre morte.

Sous des appellations ludiques (La bonne info, pack de démarrage...) se cache l'amoindrissement des compétences qui font les métiers de conseillers à l'emploi et celui de la gestion des droits.

Comment dans ces conditions pouvons-nous lutter contre la mise en place de cette dégradation du service rendu à l'utilisateur ?

Fort de cette nouvelle instance, de l'appui des ministères de tutelle et de la politique générale que nous subissons tous ces dernières années, le gouvernement par le bras de Pôle Emploi s'attaque à la destruction du Service Public de l'Emploi (SPE), tout en préparant *le monde d'après* qui se traduit par une mise à distance des usagers, une automatisation des relations usagers/agents avec des scripts d'entretien dignes du marketing des années 80 ne laissant plus la place à l'analyse des situations et aux rapports humains pour appréhender la situation du Demandeur d'Emploi. C'est ce qu'on nomme le « Nouveau Suivi »...

**Le monde de demain voulu par le gouvernement Macron n'est ni plus ni moins qu'une vente à la découpe du SPE avec une part de plus en plus importante cédée aux prestataires privés qui eux savent transformer le chômage en une valeur marchande et générer des bénéfices.**

**Vive l'argent et la délégation du Service Public aux opérateurs privés, voici le nouveau mantra.**